



**CHARLEMAGNE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC  
AVIS DE PROMULGATION  
Règlements numéros 03-411-23-01 et 03-410-23-01**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil de Ville a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 11 avril 2023, les règlements suivants:

Règlement numéro 03-411-23-01 amendant le règlement numéro 01-411-22 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Charlemagne.

Règlement numéro 03-410-23-01 amendant le règlement numéro 12-410-21 sur la gestion contractuelle.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville de Charlemagne, 84 rue du Sacré-Cœur, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Charlemagne ce 13 avril 2023

Virginie Riopelle  
Directrice administrative et greffière

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 13 avril 2023, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 13 avril 2023.

Donné à Charlemagne ce 13 avril 2023

Virginie Riopelle  
Directrice administrative et greffière